

Décision interministérielle du 19 mai 2003 portant désignation du président du comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (CORPEN)

NOR : *DEVE0320126S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable et le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales,

Vu la décision interministérielle du 3 avril 2001 reformulant le mandat du CORPEN, dorénavant désigné comité d'orientation pour des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,

Décident :

M. Nobecourt (Jean-Paul), ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, est nommé président du CORPEN à compter du 22 mai 2003 pour une durée de quatre ans, en remplacement de M. Vialle (Paul).

Fait à Paris, le 19 mai 2003.

*La ministre de l'écologie
et du développement
durable,*

Roselyne Bachelot-Narquin

*Le ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la
pêche
et des affaires rurales,*
Hervé Gaymard